

Sentier pédagogique « Découvrir la forêt de Bas » L'Inventaire Forestier National

IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



L'**Institut national de l'information géographique et forestière** (IGN) est issu de la fusion de l'Institut géographique national et de l'**Inventaire forestier national**.

Placé sous la cotutelle du ministre du développement durable et du ministre chargé des forêts, une de ses missions est d'élaborer et de mettre à jour l'**inventaire permanent des ressources forestières nationales**.

Outre les mesures permettant l'**évaluation des ressources forestières** (hauteur, croissance, circonférence des arbres, etc.), l'IGN observe et surveille les écosystèmes forestiers (relevé floristique, qualification des sols, dépérissement).

Ces éléments recueillis sur le terrain sont utilisés pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques relatives à la forêt, à l'écologie, à l'énergie, à l'aménagement du territoire, au changement climatique, etc. L'IGN dresse également une **carte forestière** sous la forme d'un référentiel numérique décrivant les peuplements forestiers.

L'**IGN mobilise sur le terrain environ 70 agents** pour réaliser annuellement et systématiquement l'inventaire des ressources forestières du territoire métropolitain.

Ce dispositif permet d'**évaluer l'état, l'évolution et le potentiel de la forêt** et peut aussi répondre rapidement à des questions particulières lors d'événements climatiques majeurs tels que les tempêtes Martin (1999) et Klaus (2009).

Les levés de terrain portent sur un **échantillon annuel de points d'inventaire (8 000)** répartis sur le territoire. **Ces points ont été tirés au sort après analyse de plus de 80 000 points** régulièrement disposés sur des photographies aériennes.

Généralement, un point d'inventaire est visité par une équipe de deux agents (trois en montagne). Les données sont recueillies sur des **appareils électroniques portables**.

Une **plaquette métallique est agrafée sur l'arbre s'il est choisi comme élément repère** : elle permet un repositionnement plus précis et plus rapide du point pour les opérations de vérifications, contrôles et visites ultérieures.

